

Séjour
WEEK-END !

LA FECLAZ (73)

WE TRAIL ET MARCHÉ NORDIQUE (INITIATION ET PERFECTIONNEMENT)

Séjour exceptionnel au cœur du massif des Bauges sous le signe du Sport et de la Vitalité. Formule en pension complète, animations comprises



Crédit Photo : DL



Vous allez aimer

Le cadre au cœur de la nature du « petit Canada »
La diversité des activités annexes (biathlon, acrobanches, sauna...)

Programme et activités

Le Grand Revard vous ouvre les bras pour ce séjour spécifique Trail ou Marche Nordique. Arrivée le vendredi à partir de 17h, départ le dimanche après le repas du midi.

2 coaches seront présents pour optimiser et personnaliser votre préparation. Au programme, séances spécifiques trail, sorties rando-course, biathlon, acrobanche, renforcement musculaire orienté trail. Ces activités seront ponctuées par des séances de projections et conférences sur la préparation mentale, physique et technique avec la présence d'une diététicienne.

Les coaches : **Philippe Yvars** : Coach Athlé Santé, breveté d'Etat, coach marche nordique depuis 2008, Formateur et spécialiste running/trail (2h40 au marathon, 9ème des championnats de France de Trail court. **Régis Chaboud**, BE métiers de la forme, spécialiste Marche Nordique et Running/Trail

Tarifs*

Initiation et perfectionnement Trail & Marche Nordique		
Du 29 juin au 1er juillet 2018 - Pension complète		
	Réservation avant le 01/04/2018*	Réservation à partir du 01/04/2018*
Licenciés FFA	270€	290€
Non licenciés	290€	310€

* cachet de la poste faisant foi



www.sport-et-vitalite.fr

A partir de
270 € /pers TTC

3 jours / 2 nuits
Du 29/09 au 01/07 2018

Hébergement

La résidence **Les Chalets du Berger** est située au cœur du village de la Féclaz. Les hébergements sont parfaitement équipés avec balcon ou terrasse. Vous pourrez également profiter de l'espace bien-être avec sa piscine et son sauna. La restauration sera assurée par le restaurant le Carcey.

Les Chalets du Berger - RD 913B - La Féclaz, 73230 LES DESERTS.

Encadrement



Spécialement élaboré pour votre bien-être et votre équilibre, le programme vitalité vous permet de vous régénérer, vous tonifier, et vous relaxer grâce à l'accompagnement et aux conseils, tout au long de votre séjour, des Coaches Athlé Santé.

Contact séjour : Philippe YVARS
philippeyvars@yahoo.fr / 06.88.45.47.07



SPORT ET VITALITÉ

Une marque de la Ligue
Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme
Le Transalpin - 31 avenue d'Italie
38300 BOURGOIN-JALLIEU
sportetvitalite@gmail.com

CONTRAT DE RESERVATION

La Féclaz – Trail & Marche Nordique



INFOS ET RÉSERVATIONS

sportetvitalite@gmail.com

philippevars@yahoo.fr

Mon identité

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Email (dossier envoyé par email) :

Club : N° licence FFA :

Coach Athlé Santé Référent :

Vous avez pris connaissance du séjour par : votre Coach Votre club Site internet Facebook autres :

Espace réservé

Date réception

N° dossier

Ma formule

☐ Pension complète du 29 juin au 1^{er} juillet 2018

	Réservation avant le 01/04/2018	Réservation à partir du 01/04/2018
Licencié ASA	 x 270€ = €	 x 290€ = €
Non licencié	 x 290€ = €	 x 310€ = €

Participants

Toutes les colonnes doivent être renseignées

	NOM	Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AA)	N° licence FFA 2016/2017
1				
2				
3				
4				
5				

Mon budget

Acompte de 30% du total du séjour à verser à l'inscription

Frais d'adhésion Sport et Vitalité OBLIGATOIRE cf : « conditions générales de ventes art 2	 *5 €/pers =€ *9€/couple =€ *20€/famille = €
Je désire souscrire à une assurance annulation (3% du montant du coût total du séjour cf "cgv")	 €
TOTAL DU SÉJOUR	 €

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance, ainsi que les autres personnes inscrites, des conditions générales et particulières de vente, ainsi que les conditions d'annulation et les accepte dans leur totalité.

Fait à, le / / Signature

MODE DE RÈGLEMENT

Possibilité de règlement échelonné

Merci de nous adresser la totalité de vos chèques si règlement échelonné (Possibilité 3 chèques si inscription 90jrs avant le séjour sinon 2 chèques)
Le premier sera encaissé à l'inscription, il correspond à l'acompte (30% du montant total du séjour), le second 30 jours après....Tous les chèques seront encaissés avant le séjour !

☐ Chèque bancaire à l'ordre de sport et vitalité

chèque 1 Montant€

chèque 2 Montant€

chèque 3 Montant€

☐ Chèques vacances

..... * 10 € =€ * 20 € =€

Bulletin à renvoyer, signé, accompagné de votre règlement à

SPORT ET VITALITE – Le Transalpin – 31 avenue d'Italie – 38300 BOURGOIN JALLIEU

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES SPORT ET VITALITÉ

S'inscrire à un séjour sport et vitalité implique l'acceptation complète de nos conditions générales de vente en application du code du tourisme conformément à l'article R211-14 du code du tourisme

1- NOS TARIFS

Ils sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Sport & Vitalité se réserve le droit de répercuter les modifications de prix, conséquences d'éventuelles évolutions économiques ou fiscales (TVA, cours, carburant, Taxes aéroport...).

• Tarifs de nos séjours :

Adoptés par le Comité Directeur, ils sont toujours annoncés et calculés :

- à la personne sur la base d'une chambre double (deux personnes minimum partageant la même chambre). Si vous occupez seul une chambre (double ou simple), un supplément chambre individuelle est demandé. Le montant de ce supplément varie d'un produit à un autre.

- à la personne pour la pension complète et demi-pension.
- au logement pour la location et le camping/caravaning sans restauration

Nos tarifs sont forfaitaires. Nul ne peut donc se prévaloir de ne pas utiliser les prestations offertes pour se déroger au tarif demandé. Certaines prestations peuvent faire l'objet d'une participation financière supplémentaire.

Nous indiquons la capacité maximum. Le nombre d'occupants ne pourra en aucun cas dépasser le nombre de places indiqué, ou le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation.

• Prestations communes incluses dans le prix du séjour

- Encadrement sportif selon programme du séjour
 - Hébergement
 - Draps et couvertures fournis selon les séjours
 - Services communs
 - Clubs enfants selon les séjours
 - Restauration : vin aux repas selon les séjours
- Pour la plupart des séjours, logement en chambres non équipées de kitchenette.
- En location : cuisinette équipée et chambres (selon votre capacité), charges incluses (eau, électricité), sanitaires.
- Pour les courts séjours, conditions particulières.

• Le prix ne comprend pas :

Le café, la taxe de séjour, l'assurance responsabilité civile / rapatriement / recherche et sauvetage, l'assurance annulation (3% du montant du coût total du séjour). Taxe de séjour : pour certains séjours, elle est facturée par Sport & Vitalité en plus des frais de séjour. Sport et Vitalité ne peut être tenue pour responsable de toute création ou modification portées à sa connaissance après réservation du séjour.

Tarifs des suppléments : chambre individuelle, activités, excursions,

Ces tarifs sont à ajouter au prix du séjour.
Sport et Vitalité se réserve le droit de répercuter sur ces tarifs les modifications de prix des prestataires de services, des frais liés à la modification ou cession de contrat, et d'éventuelles évolutions économiques, réglementaires ou fiscales (coût de transport, taxes...)

2- ADHÉSION A L'ASSOCIATION SPORT ET VITALITÉ

Nos séjours sont ouverts à tous, et entraînent l'adhésion à Sport & Vitalité (Association loi 1901). Cette adhésion est effective sur l'année administrative par le biais du paiement des frais de dossier : Séjours - 100€ : 5 euros/personne, 8 euros/couple, 15 euros/famille (2 adultes et 2 enfants), 80 euros/groupe (CE Sport et Vitalité à partir de 10 personnes)

Séjours + 100€ : 10 euros/personne, 18 euros/couple, 30 euros/famille (2 adultes et 2 enfants), 80 euros/groupe (CE Sport et Vitalité à partir de 10 personnes)

En aucun cas les frais de dossier ne peuvent être remboursés.

3- LES RÉDUCTIONS

Vous pouvez bénéficier de réductions (en fonction des séjours) :

- selon l'âge des enfants
- pour les licenciés Fédération Française d'Athlétisme.

Réductions Comité d'entreprise
Gratuité : en règle générale, les bébés de moins de 3 mois sont accueillis gratuitement sans prestation de restauration ni de services enfants.

4- AIDES AUX VACANCES

Chèques vacances : Sport & Vitalité est agréée par l'ANCV ; les "chèques vacances" sont acceptés pour tout règlement.
ATTENTION : Ils doivent être libellés à l'ordre de Sport & Vitalité. Ceux destinés à régler votre séjour doivent nous être adressés en recommandé. En cas de perte nous dégageons notre responsabilité. Pour être valables, les chèques vacances doivent nous être adressés de façon intégrale avec la souche supérieure de chaque titre.

5- RÉSERVATION ET CONFIRMATION DU SÉJOUR

Toute option est confirmée par l'envoi d'un contrat de réservation à nous retourner signé. Toute réservation sera effective à réception du contrat signé et du règlement d'arrhes de :

- 30% du montant total du séjour si la réservation est effective à plus de 60 jours avant le départ
- 50% du montant total si la réservation est effective entre 60 jours et 30 jours avant le départ
- 100% du montant total si la réservation est à moins de 30 jours du départ

6- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le solde du séjour est à régler 30 jours avant le départ faute de quoi Sport & Vitalité se réserve le droit d'annuler votre séjour sans versement d'indemnités.

Veuillez adresser vos règlements dans les délais, en joignant systématiquement le papillon détachable correspondant, situé au bas du contrat de réservation ou préciser : date et lieu du séjour, formule de séjour, numéro du contrat de réservation. Nous n'accusons pas réception des règlements.

- Il est important de respecter l'échéancier des règlements de vos frais de séjour. En cas de manquement, le logement ne sera pas mis à votre disposition le jour de votre arrivée.

Résidents à l'étranger effectuez vos règlements par :

Virement bancaire en Euros, à Crédit Mutuel Lyon Ouest Vaise.
Iban : FR76 1027 8073 1200 0207 8970 149. BIC : CMCIFR2A.
Précisez : n° du contrat de réservation - lieu de séjour. Dans ce cas, majorer votre virement d'un montant forfaitaire de 10 € pour couvrir les frais bancaires, si vous faites votre règlement à partir d'un pays hors de la Communauté européenne.

- paiement en ligne sur www.sport-et-vitalite.fr

Remboursements : si Sport & Vitalité vous est redevable du paiement d'un avoir ou du remboursement d'un trop perçu, adressez votre demande au "Service Comptabilité Adhérents" Sport & Vitalité, Le Transalpin, 31 Avenue d'Italie, 38300 BOURGOIN-JALLIEU
sportetvitalite@gmail.com

7- CONDITIONS DE LOGEMENT

Vous serez logés, selon la composition familiale et les disponibilités lors du traitement de votre demande. A certaines périodes et selon les séjours, possibilité de chambre individuelle (avec supplément).
Arrivées et départs : les dates et heures d'arrivée et de départs sont indiqués pour chacun des séjours que nous proposons.

Entretien : le logement mis à votre disposition est votre domaine pendant votre séjour. Vous êtes chargés de son entretien et de la conservation du matériel.

Tous les établissements accueillant les séjours Sport & Vitalité sont non fumeurs. Aménagements pour personnes handicapées : selon les séjours Sport & Vitalité quelques établissements présentent des aménagements spécifiques d'accessibilité et de logement pour les personnes handicapées (nous consulter).

Animaux : d'une façon générale les animaux ne sont pas acceptés, excepté les chiens d'aveugle.

8- CAUTION

Une caution pourra vous être demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant du coût du matériel cassé ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage si votre appartement n'est pas rendu propre et en bon état. En cas de départ nocturne sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de Sport & Vitalité ne peut être contestée.

9- MODIFICATION DU SÉJOUR

Toute modification du fait de l'adhérent doit être confirmée par écrit avant le jour d'arrivée prévu, sans quoi l'intégralité du contrat de réservation sera due.

Les changements concernant : le lieu, les dates, la durée du séjour ou le nombre de personnes (réduction ou augmentation de l'effectif) remettent en cause notre accord initial et peuvent entraîner :

- l'attribution d'un logement différent de celui initialement prévu et dans le cas de réduction d'effectif ou de durée, l'application des retenues prévues au paragraphe "conditions d'annulation du fait du séjour" ci-dessous.

- l'impossibilité pour Sport & Vitalité d'accéder à la demande de changement. L'annulation du séjour initial sera alors considérée du fait du séjour. Les conditions du paragraphe "conditions d'annulation du fait du séjour" ci-dessous s'appliquent.

Le prix des séjours est forfaitaire pour les durées indiquées. Un départ prématuré ou une arrivée tardive ne peut donner lieu à aucune demande de remboursement. En cas de prolongation de séjour ou d'arrivée anticipée avec notre accord, le tarif de la journée supplémentaire sera calculé sur la base du 1/7e du tarif forfaitaire hebdomadaire. Frais de modification de dossier retenus à hauteur de 30€/dossier.

10- CESSIION DE CONTRAT

L'acheteur a la possibilité de céder son contrat à toute personne remplissant les conditions requises pour le séjour. Pour cela il en informera le vendeur par écrit (courrier recommandé ou mail avec accusé de réception) au minimum 15 jours avant le départ (cachet de la poste faisant foi). Cette cession de ne s'applique pas aux transports. Le cédant est le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires de 50€ occasionnés par cette cession.

11- RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Nos séjours incluent la pratique d'activités sportives, chaque participant est tenu de prendre conscience des risques encourus. Sport & Vitalité et ses prestataires encadrants ne sauront être tenus responsables des accidents survenus sur les séjours qu'ils soient relatifs à une imprudence autour de l'environnement de l'activité ou d'une mauvaise estimation de sa condition physique. Tout participant sujet à des problèmes de santé devra fournir une recommandation de son médecin traitant daté de moins de 1 mois avant le départ afin d'adapter les activités.

Les participants mineurs demeurent en permanence sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale ou de son représentant désigné par lui.

12- ASSURANCES

Notre assurance couvre notre seule responsabilité civile (non celle de nos séjournants) et notre responsabilité à l'égard de l'acheteur, pour la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que celles-ci soient à exécuter par Sport & Vitalité ou par d'autres prestataires. Nous vous conseillons d'être couverts en responsabilité "chef de famille" incluant les activités que vous envisagez de pratiquer.

Vols : nous vous conseillons de demander à votre compagnie d'assurance personnelle une extension de la garantie vol pour votre séjour Sport & Vitalité. En effet, la direction des établissements accueillant les séjours Sport & Vitalité ne peut être tenue pour responsable des vols ou détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur et de grosses sommes en espèces. Les parkings mis à votre disposition ne sont pas gardés nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Adhérents FFA : consultez les garanties proposées dans le cadre de votre licence. Attention cette assurance ne couvre pas les sports de neige et de glace. Description détaillée sur demande.

13- CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU SÉJOURNANT

Toute annulation doit être annoncée par écrit (courrier recommandé ou mail avec accusé de réception). Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la Poste faisant foi. Les frais retenus s'ajoutent au montant de l'adhésion :

- 60 jours et plus avant l'arrivée : 3% du montant du séjour
- 59 à 30 jours avant l'arrivée : 10% du montant du séjour
- 29 à 15 jours avant l'arrivée : 50% du montant du séjour
- 14 à 5 jours avant l'arrivée : 75% du montant du séjour
- Moins de 5 jours du jour de début de séjour : 100% du montant du séjour

• Interruption de séjour : 100% du montant total du séjour

Attention : les conditions d'annulation et de modifications de séjours décrites ci-dessus, s'appliquent également en cas de difficulté ou d'impossibilité d'acheminement ou d'accès aux établissements du fait de grèves, manifestations, conditions météorologiques...

Elles ne s'appliquent pas aux transports (vols, autocars...) et aux dossiers course.

14- CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DE SPORT & VITALITÉ

Sport & Vitalité peut être amenée à annuler un stage ou une activité en cas de participation insuffisante (les participants inscrits sont alors prévenus au moins 21 jours avant le séjour) ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté (en particulier défaillance de prestataires extérieurs...). Le cas échéant, les sommes versées pour le stage ou l'activité seront remboursées intégralement.

15- OPTION SÉCURITÉ ANNULATION (facultative)

Forfait ne s'appliquant pas aux groupes. A souscrire dès la réservation, ne peut plus être demandé une fois le séjour confirmé.

Événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation avant ou pendant le séjour.

- Raisons de santé : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement ou présentation d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.
- Événement familial : attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent d'un participant (grand-parent, père, mère, enfant, frère, soeur).
- Changement de situation professionnelle : sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif de dates de congés.
- Sinistre : procès-verbal de destruction des locaux privés ou professionnels ou destruction totale du véhicule.

Ce forfait permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation partielle ou totale, les autres conséquences mentionnées au paragraphe "Modification du séjour" restent inchangées. Il vous en coûtera 3% du montant total des séjours réservés (hors suppléments et autres prestations).

Le montant de l'option et de l'adhésion sont définitivement acquis à Sport et Vitalité. Selon la date d'annulation totale ou partielle, les conditions suivantes s'appliquent :

- 30 jours et plus avant l'arrivée : pas de frais
- 29 à 15 jours avant l'arrivée : 5% du montant du séjour
- 14 à 5 jours avant l'arrivée : 15% du montant du séjour
- moins de 5 jours au jour de début du séjour : 25% du montant du séjour

Les retenues ci-dessus sont calculées sur la totalité des séjours ou sur la partie correspondant au désistement partiel le cas échéant

- interruption de séjour : 50% du montant de la période non séjournée

Exclusions : pandémie, grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés pour se rendre sur le lieu de votre séjour, panne ou mauvais état du véhicule, conditions météorologiques. En dehors des clauses ci-dessus, les conditions d'annulation habituelles s'appliquent

16- CONDITIONS PARTICULIÈRES : TRANSPORT AÉRIEN ET DOSSARD COURSE

Transport aérien : certaines de nos offres incluent des billets d'avion. Les vols sont soumis à des conditions tarifaires spécifiques qui viennent s'ajouter à nos conditions. Ces informations vous seront transmises sur les programmes des séjours concernés et lors de la confirmation de votre inscription.

Dossards Course : Sport & Vitalité n'intervient pas en tant qu'organisateur de courses, à ce titre l'annulation à une course du fait du séjournant ne donnera droit à aucun remboursement ni à une rétrocession du dit dossier.

17- GARANTIES ET LITIGES

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans le délai de deux semaines maximum après la date du retour par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Sport & Vitalité - Le Transalpin - 31 Avenue d'Italie - 38300 BOURGOIN-JALLIEU

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (FICHIERS)
Conformément à la loi informatique et libertés du 6/1/78 (n° 78/17), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Sport & Vitalité - (Association loi 1901).
Certificat d'immatriculation tourisme par Atout France : IM038120026

Déclarée au J.O du 2 janvier 2003 -

Agrément FFA Athlétisme : 110 750 33 21

N° SIREN : 445 367 220

RC *Compagnie Covea Risks* et garantie financière auprès du FMS de l'Unat